

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE L'INCLUSION  
FINANCIERE AU NIGER (CNE1171 PAIF) – COMPOSANTE D'APPUI A L'ARSM

**Définition du style :** Titre 1: Police :Espace Après : 6 pt,  
Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : I, II, III, ... +  
Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63  
cm + Retrait : 1,9 cm

**Mis en forme :** Police :Gras

**Mis en forme :** Centré

**Mis en forme :** Police :Gras

**TERMES DE REFERENCE**

**POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A  
L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE  
(ARSM)**

**Mis en forme :** Police :11 pt



## I- RESUME

Le Ministère de l'Economie et des Finances du Niger - à travers l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM), et l'Association Professionnel des Systèmes Financiers Décentralisés du Niger (APSPD-Niger), ont initié avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD) un Projet d'Appui aux acteurs de l'Inclusion Financière au Niger (projet PAIF). Ce projet dispose d'une dotation budgétaire de 2 000 000 euros, et sera mis en œuvre sur la période 2016-2020.

Le projet est structuré en deux composantes:

- 1- **Composante 1** : Un appui à l'ARSM afin qu'elle soit en mesure d'exercer pleinement ses missions et de contribuer à la consolidation du secteur;
- 2- **Composante 2** : Un appui au renforcement des capacités des SFD et de leur association professionnelle (APSPD) afin de contribuer à leur professionnalisation et au développement d'une offre de produits financiers pérennes et adaptés aux besoins de la clientèle.

Pour la mise en œuvre de la Composante 1, une convention a été signée entre l'AFD et le Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Niger.

L'objet du présent Appel d'Offres est de sélectionner un Opérateur chargé de l'exécution des sous-composantes de la Composante 1 du projet portant sur le renforcement des capacités opérationnelles du personnel de l'ARSM et la réalisation d'études sur le secteur de la microfinance.

Trois missions principales seront confiées à l'Opérateur :

- **Assurer la formation des agents de l'ARSM et du personnel du Ministère des finances en charge du suivi du secteur de l'inclusion financière au Niger**

L'Opérateur sera chargé d'actualiser et de mettre en œuvre le plan de formation existant de l'ARSM et de mettre en œuvre ce programme de formation sur la durée du projet.

- **Apporter une assistance technique ponctuelle et opérationnelle à l'ARSM**

L'Opérateur sera chargé d'apporter une assistance technique aux agents de l'ARSM dans l'accomplissement de leur tâche quotidienne, notamment l'analyse des demandes d'agrément, le contrôle des pièces transmises par les SFD, et les contrôles sur place. Il appuiera notamment l'ARSM pour la mise en œuvre d'outils et procédures permettant à l'ARSM d'exercer au mieux sa mission.

- **Appuyer l'ARSM dans la mise en œuvre de la Composante 1 du PAIF Niger**

Outre les formations et l'assistance technique ponctuelle, l'Opérateur doit fournir un appui à l'ARSM dans : (i) l'identification en lien avec l'ARSM et l'AFD des études à mener sur le secteur de la microfinance au Niger, l'élaboration des termes de références y afférents et le suivi du déroulement de ces études; (ii) un appui à l'ARSM pour l'identification et l'organisation d'ateliers transversaux thématiques mobilisant l'ensemble des acteurs de l'inclusion financière au Niger; (iii) la rédaction des rapports d'exécution et des demandes de versement à l'Agence dans le cadre du présent projet.

## II- CONTEXTE DE LA MISSION

### A) PRESENTATION DU SECTEUR

